

CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION ORDINAIRE 1981-1982

SÉANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 1982

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|-------|
| <i>Ouverture de la séance</i> | 2 |
| <i>Excuses</i> | 2 |
| <i>Ordre du jour</i> | |
| Approbation. | |
| Orateur : M. le Président | 2 |
| <i>Propositions de décret</i> | |
| Prise en considération — Orateur : M. le Président | 2 |
| <i>Déclaration de politique régionale de l'Exécutif Régional Wallon</i> | |
| Orateurs : M. le Président, M. Damseaux, Ministre-Président de la Région Wallonne, chargé de la Tutelle et des Relations Extérieures | 2 |

Présidence de M. André COOLS, président.

La séance est ouverte à dix heures cinq minutes.

MM. Delizée et Lutgen, secrétaires, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 1982 est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Demandent d'excuser leur absence à la présente séance :

MM. Dejardin, Remacle Léon, Belot, Liénard, Deleuze, Gehlen, Gramme et Lernoux, retenus par d'autres devoirs.

— *Pris pour information.*

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 23 du règlement d'ordre intérieur, le bureau a arrêté l'ordre du jour de la présente séance.

Toutefois, j'ai été saisi de nouvelles questions orales urgentes adressées à l'Exécutif Régional Wallon. Il s'agit des questions orales urgentes de :

- 1^o M. Militis, sur «la situation de la S.D.B.L.»;
- 2^o M. Petitjean, sur «la concurrence entre les Agences de reconversion et les Intercommunales de développement économique»;
- 3^o M. Barzin, sur «l'aide de la Région aux coopératives de consommation»;
- 4^o M. Tilquin, sur «la Société Usines Henricot, à Court-St-Etienne».

Puis-je considérer que l'ordre du jour, ainsi complété, est adopté? (*Assentiment.*)

Il en sera donc ainsi.

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prise en considération

M. le Président. — L'ordre du jour, en application de l'article 40 du règlement d'ordre intérieur, appelle le Conseil à se prononcer sur la prise en considération des trois propositions de décret suivantes :

- proposition de décret relative à la rénovation urbaine, à la rénovation de l'habitat et à l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés, déposée par M. Van Cauwenberghe et consorts;
- proposition de décret modifiant l'arrêté royal du 28 décembre 1979 déterminant pour la Région Wallonne le régime locatif des habitations sociales, déposée par MM. Donnay et Théo Toussaint;
- proposition de décret instituant pour la Région Wallonne la Société régionale wallonne de l'Équipement et du Logement et le Fonds régional wallon de l'Équipement et du Logement, déposée par M. Anselme et consorts.

Ces trois propositions de décret ont été imprimées et distribuées.

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération; elles seront transmises aux commissions compétentes dès leur constitution.

DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE DE L'EXÉCUTIF RÉGIONAL WALLON

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la déclaration de politique régionale de l'Exécutif Régional Wallon.

La parole est à M. Damseaux, Ministre-Président de la Région Wallonne, chargé de la Tutelle et des Relations Extérieures.

M. Damseaux, Ministre-Président de la Région Wallonne chargé de la Tutelle et des Relations Extérieures. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le 8 février 1982 sera, nul ne peut en douter, une date historique dans l'évolution de nos institutions wallonnes.

Pour la première fois, en effet, un gouvernement wallon présente son programme de politique régionale devant une assemblée composée des élus directs de la Région.

Pour la première fois, la voix de la Wallonie se fait entendre, non par le truchement d'un Exécutif localisé dans un gouvernement national, mais par une autorité totalement indépendante.

Pour la première fois, nous pouvons, nous, Wallons, agir seuls sur notre destinée et affirmer notre identité politique.

Mais avant d'aborder le fond du problème, il m'échoit un double et agréable devoir.

Comment, en effet, ne pas, avant toute chose, rendre hommage à celui qui fut incontestablement un des principaux artisans de cette heureuse évolution, mon prédécesseur Jean-Maurice Dehousse. Principal responsable de la politique régionale en tant que ministre de la Région Wallonne et président de l'Exécutif depuis le 25 avril 1979, c'est avec une obstination et une capacité de travail qui force l'admiration qu'il a collaboré à la mise en place de nos institutions. Je suis sûr d'être l'interprète de tous en l'en remerciant chaleureusement.

Comment, en outre, ne pas également rendre hommage à mes autres collègues de l'Exécutif Régional Wallon, Philippe Busquin, Melchior Wathelet, Valmy Féaux et André Bertouille qui, depuis leur installation ont, au-delà de toute préoccupation partisane, œuvré pour le bien de notre Région. Certes, il ne sera pas toujours possible, pendant la période transitoire, d'aboutir à une unanimité de vues sur tous les sujets relevant de notre compétence. Je souhaite toutefois ardemment que, dans l'intérêt de la Wallonie, l'esprit de collaboration et de compréhension mutuelle qui a caractérisé nos travaux jusqu'à ce jour se maintienne tout au long de la législation.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si notre Région a été dotée de nouvelles structures afin de lui permettre d'exercer certains pouvoirs en pleine souveraineté, encore faut-il lui donner les moyens de sa politique. A cet effet, de nombreuses tâches nous attendent et leur exécution doit être entamée sans délai car la régionalisation n'arrivera à son aboutissement que dans la mesure où notre responsabilité sera totale dans les matières de notre compétence.

L'achèvement de la mise au point du système de financement sera une tâche prioritaire et devra faire l'objet d'une négociation entre les gouvernements communautaires et régionaux d'une part, et le gouvernement national d'autre part. Il faudra aussi faire voter d'urgence le projet de loi instaurant la Cour d'arbitrage. Il s'agira enfin d'achever la restructuration de l'administration et d'organiser le transfert de biens meubles et immeubles indispensables à l'exercice de nos compétences.

Ces trois conditions sont essentielles pour rendre nos institutions pleinement opérationnelles. Leur réalisation est de première urgence.

Parallèlement, il nous incombe d'adopter un programme de législation en nous basant sur les recettes dont nous pourrions disposer.

La lecture de la déclaration nous montre combien nombreuses sont les tâches qui nous attendent. Mais il est évident qu'il ne sera pas possible d'entreprendre tout à la fois. Il nous faudra donc faire des choix en tenant compte de nos possibilités financières.

J'ai dit, il y a un instant, que l'achèvement de la

mise au point du système de financement est prioritaire. Comment pourrions-nous, en effet, élaborer un programme si nous ne connaissons pas les voies et moyens dont nous disposons?

Il ne s'agirait pas de nous embarquer dans un nouveau train fou lancé dans le brouillard... Et nous devons bien constater, en consultant les travaux de la section wallonne du bureau du plan, que nous n'avons pas trop d'illusions à nous faire.

Les moyens financiers qui seront mis à notre disposition, à court terme du moins, seront insuffisants.

Voici donc la première alternative qui nous est posée : allons-nous mener une politique financière rigoureuse, basée presque essentiellement sur les dotations ainsi que sur les impôts et perceptions ristournables, ou, au contraire, allons-nous, dès l'abord, nous lancer dans une politique d'emprunt?

Il me semble que les expériences récemment vécues au niveau de l'Etat central nous indiquent clairement la voie à suivre.

Certes, notre gouvernement compte proposer l'émission d'un emprunt qui serait remboursé, le cas échéant, par le complément de dotation attendu lorsque sera résolu le transfert des soldes des années antérieures. Mais votre Exécutif est tout aussi conscient qu'il ne faut pas engager la Région dans la voie d'un endettement exagéré qui hypothéquerait, dès l'abord, son avenir.

Notre tâche consistera donc à éviter les gaspillages et l'éparpillement de notre action afin d'utiliser de façon optimale les moyens dont nous disposons.

Dans les limites ainsi définies, toute notre action doit être centrée sur deux objectifs prioritaires : l'emploi et la rénovation du tissu industriel wallon.

Nul ne contestera que le chômage est le fléau à combattre. Il importe peu de savoir si la Wallonie est, au sein de l'Europe, la plus pauvre des régions riches ou la plus riche des régions pauvres. Les calculs faits par les Communautés européennes démontrent que si l'on applique différentes législations nationales, les chiffres peuvent varier du simple au double. Un fait est certain : la Wallonie compte aujourd'hui trop de demandeurs d'emploi, parmi lesquels un nombre excessif de jeunes. Cette situation est inacceptable.

Gardons toujours à l'esprit que l'avenir de la Wallonie dépendra du dynamisme, de la foi en l'avenir, de l'enthousiasme, de l'audace, de l'esprit d'entreprise de sa jeunesse. Une jeunesse vieillie avant l'âge, conduirait à une Wallonie sans espoir.

Mais lutter contre le chômage, valoriser le potentiel humain de la Région, présuppose la création de conditions de développement d'activités dans tous les secteurs. Il nous appartiendra notamment d'encourager la recherche pour doter la Région d'une

infrastructure de pointe sans laquelle l'avenir s'avèrerait incertain; de donner un maximum de chances aux petites et moyennes entreprises et aux travailleurs indépendants qui, grâce à leur faculté d'adaptation, ont mieux résisté à la crise que les grands groupes et de donner aux travailleurs de nos entreprises la possibilité de trouver des emplois qui correspondent à leurs talents et à leur haute qualification.

La lecture de la déclaration de votre Exécutif montre quelles seront les différentes actions à entreprendre, les choix qui se poseront et les principes qui nous guideront.

En matière de politique économique, nous entendons créer un cadre industriel qui encourage les entreprises rentables en leur permettant de développer de nouveaux investissements. Nous tenterons de reconverter sélectivement les entreprises et les secteurs en difficulté.

La Région n'interviendra en conséquence que dans la mesure où une réelle chance de redressement existe. Aussi, avant toute intervention en ce domaine, la Région recherchera d'abord la participation de partenaires intéressés.

De même, l'intervention de la Région doit tendre à assurer la rentabilisation de l'entreprise et la stabilisation de l'emploi.

Pour réaliser ces objectifs, la Région recherchera, pour chaque cas, la mise au point d'un plan de redressement. Ce plan aura pour but, notamment, la réduction de l'ensemble des coûts de production et l'amélioration de la gestion. L'exécution de ce plan pourra être vérifiée par un audit indépendant.

Par contre, certaines entreprises incapables de mettre en œuvre un plan de redressement exigent de la Région une contribution qui apparaît trop onéreuse ou trop aléatoire. En pareil cas, les interventions éventuelles viseront essentiellement à atténuer, chaque fois que ce sera nécessaire, les conséquences sociales des fermetures qui se révèlent inévitables.

Votre Exécutif tiendra compte, en matière d'aide, des contraintes budgétaires imposées au Fonds d'expansion économique et modulera la politique d'aides en conséquence.

Comme les interventions de la Région en faveur d'entreprises revêtent des aspects positifs pour les finances publiques nationales, notamment par le non-paiement d'allocations de chômage, l'Exécutif proposera une négociation à l'Etat central en vue d'obtenir une compensation financière.

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse d'entreprises en difficulté ou non, une collaboration active de toutes les forces wallonnes sera une des conditions du succès de notre politique industrielle. Elle devra se con-

crétiser au travers de la concertation avec les différents interlocuteurs sociaux.

Accroître la présence de nos entreprises sur les marchés nationaux et internationaux, développer le potentiel d'innovation technologique, accorder un intérêt particulier aux entreprises qui invoquent une notion de solidarité, sont des domaines auxquels nous devons nous intéresser.

Nous interviendrons aussi auprès du gouvernement national afin d'obtenir une révision des lois d'expansion pour mieux les adapter à la situation actuelle et à nos besoins.

De même, en ce qui concerne les zones de développement, l'Exécutif a fixé et transmis officiellement la liste des zones de la Région Wallonne dans le respect des règles fixées par la Commission des Communautés européennes.

Cette dernière a demandé des informations complémentaires qui ont été immédiatement communiquées au ministre des Affaires Économiques.

Votre Exécutif interviendra à nouveau auprès des autorités nationales pour demander qu'une solution rapide soit trouvée à ce dossier. En outre, votre Exécutif réclamera son association aux négociations menées dans ce domaine avec les Communautés européennes.

Dans l'identification des zones wallonnes de développement, l'Exécutif a tenu à respecter les contraintes fixées par la Commission des Communautés européennes. Il tient, dès lors, à souligner que cette attitude n'est valable que si elle est respectée dans l'ensemble du pays.

S'il en était autrement, l'Exécutif se réserve le droit de revoir sa position.

Il considère toutefois que des critères distincts peuvent être utilisés au nord et au sud du pays, dans le cadre fixé par les Communautés européennes.

Il appartient donc à l'Etat de s'inscrire dans le cadre de cette autonomie régionale que l'Exécutif entend faire respecter.

Dans le domaine des petites et moyennes entreprises, des actions ponctuelles seront menées pour faciliter leur accès au crédit et l'appel au capital à risque.

Chacun sait, par ailleurs, combien lourdes sont pour elles, les tâches administratives. Nous tenterons donc d'alléger la tâche des chefs d'entreprises en simplifiant et en coordonnant l'ensemble des procédures et règlements administratifs.

L'intervention des pouvoirs régionaux peut également se traduire par des actions plus directes, que ce soit par la création d'investissements publics dans des secteurs jugés stratégiques pour la Région ou,

encore, par l'association des pouvoirs publics avec des partenaires privés.

La Société Régionale d'Investissement constitue l'instrument essentiel des pouvoirs publics en matière d'initiative industrielle. Votre Exécutif veillera donc à ce qu'elle utilise au maximum tous les moyens de financement extérieurs et son capital propre. Ce dernier sera augmenté dès que la S.R.I.W. aura engagé la moitié de son capital social actuel.

Dans le domaine de la recherche, nos efforts devront se concentrer principalement sur les inventions qui ont les plus grandes chances de conduire à un aboutissement commercial. Votre Exécutif estime urgent de diversifier les secteurs de la recherche appliquée, tout comme il s'attachera à mieux coordonner les travaux des différents centres en organisant leur complémentarité.

Votre Exécutif ne négligera pas non plus l'avenir de notre agriculture et des zones rurales qui couvrent une large part de notre territoire. Sa politique aura pour but, tout comme dans le secteur industriel, de maintenir et même d'accroître l'emploi par le développement d'industries connexes dans le domaine agro-alimentaire. Une politique dynamique dans le secteur agricole doit favoriser la diversification de la production, soutenir la reconversion des exploitations familiales, organiser leur encadrement technique et financier et encourager de nouvelles formes de coopération et de groupement entre agriculteurs.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, votre Exécutif souhaite accélérer les procédures d'approbation des plans de secteur, mais aussi en permettre une révision plus rapide. Il conviendra de simplifier la loi sur le remembrement rural et de mieux organiser la rénovation urbaine en s'attachant en premier lieu aux sites désaffectés, véritables nuisances au sein des noyaux d'habitat.

La préservation ou l'amélioration du cadre et des conditions de vie de notre population font partie de la politique de l'environnement. La pollution, les établissements dangereux ou insalubres, le traitement des déchets devront faire l'objet de décisions prises après consultation des milieux intéressés.

Nos ressources naturelles, notre forêt, notre sous-sol, notre eau devront également être valorisés.

Dans le secteur de l'eau, de nombreuses questions restent pendantes tant en ce qui concerne la quantité que la qualité à fournir.

Votre Exécutif devra veiller à ce que cette ressource naturelle soit exploitée au mieux et épargnée comme un bien rare. Il sera donc particulièrement vigilant quant au respect des droits de la Région vis-à-vis du gouvernement national. Il se doit de fixer les objectifs

de qualité de ses cours d'eau afin de garantir leur valeur piscicole, leur capacité autoépuratrice et leur valeur paysagère.

Nous devons obtenir le transfert des moyens financiers permettant d'appliquer notre politique en matière de démergement.

L'eau est, d'autre part une ressource indispensable au fonctionnement d'un grand nombre d'industries. Un programme bien conçu devra donc stimuler les secteurs concernés et promouvoir la création d'une industrie wallonne spécialisée dans la technologie de l'environnement.

Votre Exécutif poursuivra de même son effort en faveur du logement, moyen privilégié de la politique sociale et du bien-être, mais aussi source de création d'emplois. Notre effort devra surtout se concentrer sur l'assainissement de patrimoine bâti. Cette politique prioritaire apportera un soutien important aux entreprises du secteur de la construction, notamment aux petites et moyennes entreprises.

En outre, votre Exécutif s'attachera à trois aspects particuliers de la politique du logement, à savoir la réforme du système locatif, la révision des modalités d'accès à la propriété et le freinage du coût de la construction en réformant la réglementation relative à l'octroi des prêts hypothécaires.

Le problème énergétique, bien que se posant avant tout à l'échelon européen et mondial, ne peut cependant nous laisser indifférents car notre Région, faiblement dotée d'infrastructures de stockage, est grande consommatrice d'énergie.

Notre préoccupation doit s'orienter vers les techniques permettant de diminuer les charges des entreprises et des ménages. Il existe une technologie à développer dans ce secteur. Nouvelles techniques de chauffage des bâtiments, chauffage urbain par réseaux de chaleur à distance, isolation des constructions, aide aux entreprises qui réalisent des investissements en vue de faire des économies d'énergie et valorisation des déchets sont autant d'initiatives qui auront un effet bénéfique sur notre niveau de consommation.

De plus, nous mettrons tout en œuvre pour maintenir le dernier charbonnage wallon en activité; nous continuerons à réclamer la suppression des zones de prix en matière pétrolière et nous prendrons les mesures destinées à développer la recherche. Cette dernière offre des domaines potentiellement intéressants, qu'il s'agisse d'application solaire, d'équipement de chauffage à basse énergie ou de gazéification du charbon.

Enfin, votre Exécutif vous proposera, à bref délai, l'organisation d'un grand débat sur l'énergie.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cette énumération, bien qu'incomplète, des principaux objectifs que s'est fixés votre Exécutif pour rajeunir les structures économiques wallonnes et créer de nouveaux emplois a pu paraître fastidieuse. Elle était cependant nécessaire, car elle montre l'ampleur de la tâche qui nous attend. Elle confirme aussi ce que j'ai dit tout à l'heure : elle nous imposera des choix, car il ne sera pas possible de tout faire à la fois.

Dois-je vous préciser que seul l'intérêt de la Wallonie sera notre guide dans la fixation de ces choix ?

J'ai dit, au début de mon intervention, que la Région devra disposer de moyens financiers pour remplir efficacement son rôle.

Elle devra également disposer de moyens matériels, c'est-à-dire d'une administration opérationnelle, et assurer une concertation permanente avec les pouvoirs locaux.

Nous devons mettre fin au système politico-administratif actuel, compliqué et peu efficace, dans lequel les responsables régionaux et communautaires doivent s'appuyer sur des administrations nationales pour traiter leurs dossiers et exécuter leurs décisions. Il est donc urgent de donner à notre Région l'instrument administratif nécessaire à la mise en œuvre de sa politique. Cette mutation, qui concerne treize départements ministériels et quelque huit mille quatre cents emplois, est sans doute la plus importante de l'histoire de l'administration belge. Elle revêt des aspects légaux, financiers, statutaires, fonctionnels qui, tous, ont suscité des problèmes délicats et complexes. Nous devons veiller, quant à nous, à éviter toute nouvelle centralisation ainsi qu'un éparpillement irrationnel des services.

D'une part, cette réforme fondamentale de notre organisation administrative ne sera efficace que dans la mesure où la Région pourra disposer d'un outil de gestion moderne, basé sur l'informatique. A cet effet, votre Exécutif veillera à valoriser les moyens déjà mis en œuvre et à établir des relations avec les grandes banques de données publiques nationales ou internationales.

D'autre part, un maximum d'efficacité doit nécessairement s'appuyer sur une connaissance aussi approfondie que possible de la région et, dans cette perspective, les statistiques occuperont une position clé. Il nous faudra utiliser au maximum les possibilités offertes par l'Institut national de Statistique, en ventilant les données qui relèvent de la compétence nationale.

Mais, au sein de la région, c'est la commune qui reste le cadre habituel de vie de tous nos concitoyens. Le pouvoir local est et doit rester la base de l'activité sociale, car c'est celui qui est le plus proche de la

population et qui est donc le mieux à même de répondre à ses besoins.

L'autonomie communale doit être entièrement respectée.

Il n'empêche que nous devons nous préoccuper de la situation financière de nos communes afin de maintenir ou de rétablir l'équilibre structurel, actuellement trop souvent rompu, des budgets et des comptes. A cette fin, votre Exécutif interviendra pour limiter l'intervention communale dans des charges qui ne devraient pas lui incomber et veillera à ce que les communes reçoivent dans des délais normaux les impôts et subventions qui doivent leur être versés par l'Etat.

Pour les communes dont les déficits sont chroniques, votre Exécutif contractera un emprunt spécial que la Région garantira à condition qu'elles élaborent un plan d'assainissement et acceptent de se soumettre à une tutelle spéciale.

Par ailleurs, il est indispensable que les provinces continuent à assumer leur rôle. Votre Exécutif entend en tous cas maintenir un dialogue permanent avec les communes et les provinces, et assurer à terme leur viabilité.

Permettez-moi maintenant de m'adresser en leur langue, à mes amis d'expression allemande.

Herr Präsident, meine Damen und Herren, das deutschsprachige Gebiet ist ein Teil der Wallonischen Region. So sieht es das Gesetz vom achten August 1980 vor.

Zweifelsohne muss dennoch dem Rat der deutschen Kulturgemeinschaft, nach Abänderung durch das nationale Parlament von Artikel 59 ter, die Möglichkeit gegeben werden, Kompetenzen auf regionalem Gebiet zu übernehmen.

In diesem Zusammenhang ist auch Ihre Exekutive jederzeit bereit, die deutschsprachige Gemeinschaft, in deren Verhandlungen mit der nationalen Regierung, zu unterstützen.

Ihre Exekutive wird mit Sicherheit dafür sorgen, dass alle regionalen Materien, die die Deutschsprachigen betreffen, mit Wohlwollen und grösster Aufmerksamkeit behandelt werden.

Überdies versichert sie den Mitbürgern der deutschsprachigen Gemeinden alles zu tun die möglichen Probleme, mit denen Sie konfrontiert werden, zu lösen.

Die deutsche Sprache darf und wird dabei auch nie ein Hindernis sein.

Un autre sujet essentiel doit être abordé dans cet exposé. C'est celui de nos relations extérieures. La

Wallonie vient d'acquérir son autonomie politique. Elle doit donc prendre ses responsabilités.

Il n'est en effet pas question de nous replier sur nous-mêmes. Nous entendons affirmer notre présence sans complexe ni arrogance. Nous n'oublions pas que nous restons partie intégrante de l'Etat belge et de l'Europe. Nous n'oublions pas non plus que nous faisons partie d'un vaste monde où notre réputation n'est plus à faire.

Dans ses relations avec l'Etat central, la Région entend utiliser aussi efficacement que possible son pouvoir d'avis. En ce qui concerne plus particulièrement les cinq secteurs nationaux, nous pourrions certes admettre que l'exigence économique puisse entraîner des disparités momentanées entre les aides accordées aux régions, mais nous ne pourrions en aucun cas tolérer que les sommes affectées à ces secteurs en cours de législation laissent finalement apparaître un déséquilibre global en notre défaveur.

Comment non plus ne pas s'intéresser aux problèmes du commerce extérieur ? Car, si produire est évidemment important, la commercialisation de cette production l'est tout autant.

Notre représentation devra donc être assurée, comme c'est le cas à l'OBCE, auprès du Fonds du Commerce Extérieur et dans toute les administrations et directions des organismes intéressés.

La Région Wallonne devra bénéficier d'une répartition équitable des crédits. Sa mission de promotion de l'exportation devra renforcer l'assistance aux petites et moyennes entreprises et faire connaître les produits wallons à l'extérieur.

Nous devons également disposer d'un service propre au sein de l'administration, dont la mission consistera à diffuser les «opportunités» existantes sur les marchés extérieurs et à indiquer quelles réorientations dans la production seront nécessaires pour les renforcer.

Dans le domaine des relations avec les Communautés européennes, votre Exécutif insistera pour que notre Région soit effectivement associée aux négociations la concernant directement ou indirectement. Il créera, si nécessaire, une mission permanente en liaison avec la représentation permanente belge, pour défendre nos intérêts avec le maximum d'efficacité.

Enfin, si l'Etat belge reste juridiquement l'interlocuteur privilégié en matière de relations internationales, votre Exécutif entend être associé à toutes les négociations de traités qui relèvent de sa compétence.

Afin de mieux se faire connaître des autres régions d'Europe et du monde, votre Exécutif recherchera toutes les formes de coopération possibles.

Les pays en voie de développement constitueront demain l'essentiel des débouchés du monde occidental. C'est donc dès aujourd'hui qu'il nous appartient d'être présents dans ces pays afin de faire connaître nos produits et nos technologies.

Un immense créneau nous est ouvert notamment dans le monde francophone. Il serait insensé de ne pas y assurer notre présence.

Nous devons donc y établir des relations directes, autonomes et suivies tant avec les Etats et d'autres entités publiques qu'avec les entreprises privées.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, vous aurez pu constater qu'au cours de mon exposé, je n'ai cité ni une province, ni une commune, ni un site. Je l'ai fait volontairement. C'est, en effet, à l'ensemble de la Wallonie qu'au travers de cette assemblée j'ai voulu m'adresser à toutes les femmes et à tous les hommes qui constituent ce peuple wallon fier et courageux.

Certes, la crise que nous traversons les ébranle. Habités à ce qu'on appelle le «miracle belge», ils éprouvent des difficultés à admettre que les circonstances ont changé et qu'est venu le temps de l'effort.

C'est à ce peuple wallon que je m'adresse aujourd'hui avec gravité pour lui dire que, si l'inquiétude est justifiée, il ne peut y avoir de place pour le désespoir.

Je suis certain d'être votre interprète en m'adressant tout particulièrement aux jeunes, ces jeunes sur qui repose l'avenir de notre Région.

Ils entrent dans la vie active à un moment critique où le monde entier, à l'Est comme à l'Ouest, au Nord comme au Sud, traverse une crise dont nul ne prévoyait l'ampleur.

Il ne peut être question d'admettre cette situation avec passivité et il ne peut être question, non plus, qu'elle fasse de nos jeunes des résignés ou des révoltés.

Il nous incombe aujourd'hui de construire tous ensemble une Wallonie prospère et solidaire. La Wallonie ne peut être ni un terrain de luttes, ni une arme brandie comme un symbole de discorde. La Wallonie est le patrimoine de tous les Wallons; elle est ouverte à toutes les idées réalistes. C'est un creuset où la confrontation de conceptions diverses engendrera des solutions auxquelles chacun aspire.

Elle doit, à partir de son dynamisme propre, se doter du pouvoir d'assumer son devenir.

Nous n'avons plus le temps de nous offrir le luxe de controverses partisans. Sans vouloir me réfugier dans la quiétude doucereuse du prêche béatifique appelant la concorde universelle, je pense sincère-

ment qu'il faut que chacun, en conservant sa spécificité, fasse abstraction des différends afin de défendre une seule cause : notre Région.

L'énumération de nos objectifs montre clairement l'ampleur de la tâche qui attend le peuple wallon.

Elle m'amène tout naturellement à formuler un certain nombre de considérations finales.

- 1° Il faut faire en sorte que la morosité et l'angoisse du lendemain, aujourd'hui trop présentes dans les esprits, fassent place à l'espoir confiant dans l'avenir.
- 2° A cette fin, chaque Wallon doit être conscient d'appartenir à une région non seulement riche en passé, mais surtout riche en avenir.
- 3° Certes, la destinée de la Wallonie est largement tributaire des péripéties du monde, mais il incombe à chacun de s'atteler avec confiance et obstination à la grande œuvre collective qui sera celle du renouveau wallon.
- 4° Les facultés de travail, l'aptitude à l'imagination, la disponibilité à l'effort et le sens des responsabilités du peuple wallon doivent aboutir à fonder une Wallonie plus libre, plus riche, plus responsable sans pour autant l'isoler de l'Etat, de l'Europe et du reste du monde.

5° Dans cet esprit, il incombe à chaque responsable, à quelque opinion qu'il appartienne, de placer l'intérêt de la Région Wallonne au-dessus de toute autre préoccupation.

Alors, mais alors seulement, la voie du succès nous sera ouverte.

C'est dans cet esprit de solidarité et de confiance dans la construction de nos institutions nouvelles, que votre Exécutif souhaite votre adhésion à la déclaration qui vous est soumise. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le Président. — Je remercie le Président de l'Exécutif Régional Wallon de son exposé.

Je prie les chefs de groupe de faire connaître le plus rapidement possible au bureau le nom des orateurs désireux d'intervenir dans le débat afin que la discussion de la déclaration de politique générale de l'Exécutif Régional Wallon, qui débutera demain mardi 9 février à 10 heures, puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Mesdames, Messieurs, la séance est levée.

(*La séance est levée à 10 heures, 40 minutes.*)